

royal au bailliage de Beaujolais, commissaire aux rentes nobles, demeurant à Quincié, et à M^{me} Élisabeth-Catherine Deberc, son épouse :

« 1^o Les mas, terre, seigneurie et justice haulte, moyenne
 « et basse de La Pierre Durette et dépendances, avec les
 « rentes nobles dudit La Pierre et autres y annexés, cens,
 « servis, directes, droits et devoirs seigneuriaux, rentes et
 « droits de guet et garde, si aucuns étoient; le château,
 « pourprix, bâtiments, jardins, cours, places, domaines,
 « moulin à bled, pressoir à huile, ustancilles et agrets y
 « étants, et fonds tant nobles que roturiers en dépendant,
 « en quoi que le tout put consister et en quels lieux que les
 « dits objets fussent situés et assis. Compris dans les dits
 « immeubles, les cuves, pressoirs et tous droits honorifiques
 « et utiles dépendant des dittes terre, seigneurie et
 « directe (14). »

« 2^o Le domaine en roture appelé *du Perret et de Pon-*
 « *chon*, situé en la paroisse de Rignié et lieux circonvoisins,
 « rière la justice de la Terrière, comprenant maison de
 « maître, bâtiments de granger et autres, cours, places,
 « jardins et fonds divers, tenus à titre de grangeage par
 « Claude Achaintre ou en réserve, avec aussy les cuves et
 « pressoirs (15). »

(14) Dans la note ancienne déjà rappelée, intitulée : *Confins des fonds dépendant de la terre de La Pierre*, il est parlé des cens et servis attachés au château de La Pierre à cause des rentes du maréchal, de Foncraine, de Corcelles, de Saint-Nizier-Lestra et autres.

(15) Ce domaine du Perret et de Ponchon, situé sur les paroisses de Rignié et de Cercié, comprenait encore un pigeonnier et une chapelle. Il avait pour confins au sud-est le chemin de Saint-Ennemond au château de La Pierre (ancien chemin de Belleville à Beaujeu) et au sud-ouest la rivière d'Arderel. Cette rivière d'Arderel, affluent de l'Ardière,